



**Objet : matches amicaux secteur amateur**

Comme vous le savez il y a une modification importante concernant le plaquage dans les catégories C', C et D (le document est en ligne depuis 2 mois sur le site F.F.R).

Lors des matchs amicaux de ce début de saison je vous demande de **faire appliquer cette règle expérimentale** afin que les joueurs et les arbitres puissent s'y habituer.

De plus je vous demande d'indiquer aux arbitres concernés de rédiger un rapport succinct sur l'application de cette règle (problèmes rencontrés, incompréhension...) et de faire parvenir ce rapport à [philippe.marguin@ffr.fr](mailto:philippe.marguin@ffr.fr) ceci afin de répondre aux éventuelles questions lors des stages des fédéraux 2 et 3 et des arbitres de ligue.

**Rappels des points essentiels de cette règle**

***Nouvelle définition***

« Un joueur est autorisé à plaquer un adversaire porteur du ballon en le ceinturant à l'aide des deux bras, **de la taille** jusqu'aux pieds »

***Pas de tête au même niveau***, le joueur responsable du non-respect de cette consigne (plaqueur ou porteur du ballon) doit être sanctionné

***Le plaquage à deux est autorisé à condition qu'il ne soit pas en simultané*** (observable pour la simultanéité : il faut que le deuxième plaqueur qui intervient ait le temps matériel pour placer sa tête au bon endroit)

***Possibilité pour un adversaire d'arracher le ballon dans les mains du porteur*** (observable : ce joueur doit avoir la main ouverte (et pas le poing fermé) et engager son bras pour arracher le ballon et non pas percuter avec son épaule

***La situation de "pick and go" est autorisée à condition*** que le porteur du ballon se redresse avant le contact avec l'adversaire (Observable : le plaqueur doit pouvoir saisir le porteur de balle comme indiqué dans la règle).

Exception : à proximité de la ligne de but adverse si le porteur du ballon, à la suite d'un « pick and go », plonge pour marquer il doit scorer sinon l'arbitre devra siffler une pénalité contre ce joueur

***Interdiction de bloquer le porteur de balle*** en le saisissant au-dessus de la taille pour empêcher ce joueur d'assurer la continuité du jeu

**IMPORTANT**

Demander aux arbitres de prendre connaissance du document de présentation de la modification de cette règle du jeu sur le site F.F.R. La majeure partie des cas sont traités dans ce document et il devrait apporter une aide aux arbitres.

**Franck MACIELLO**

**Directeur National Adjoint Arbitrage  
P/O Philippe MARGUIN**